

16 Oyem-Bitam

Oyem/Insalubrité...

Nouvelle invasion des ordures dans la ville !

PME

Oyem/Gabon

À quelques jours seulement des festivités du 17-Août, commémoratives du 59e anniversaire de l'accession du Gabon à la souveraineté internationale, la ville d'Oyem présente une image très peu flatteuse avec l'insalubrité grandissante qui a refait surface dans la cité. Une situation pour le moins gênante, tant cette localité s'appête à accueillir des hôtes de marque et leurs délégations des villes voisines d'Eboulawa (Cameroun), d'Ebibeyin et de Mengomo (Guinée-Équatoriale). En effet, depuis quelques semaines, les tas d'immondices ont fait leur réapparition dans plusieurs carrefours, rues et recoins de la ville, sans que les



Les monceaux d'ordures ont fait leur réapparition au cœur de la ville...

nouvelles autorités municipales semblent s'en émouvoir. Les populations, premières victimes de ces poubelles à ciel ouvert, se demandent aujourd'hui à qui incombent la collecte et le ramassage de ces ordures. Tant, au fur et à mesure que les jours passent,

la situation devient de plus en plus alarmante et intenable. Mais, à l'Hôtel de Ville, l'on préfère parler sous cape pour accuser le gouvernement d'être responsable de la situation. "Tout le tort revient au gouvernement qui a confié la gestion et la collecte des



... et dans différents quartiers.

ordures de certaines de nos villes, dont Oyem, à la société Gabon propre service (GPS). Nous remarquons, aujourd'hui, que cette société a montré ses limites, elle n'est pas à la hauteur de la tâche qui lui est confiée", a déclaré un agent municipal qui a requis l'anonymat.

La même source ajoute que "depuis quelques semaines, cette société est même devenue invisible dans la ville d'Oyem. Elle serait confrontée aux problèmes des mois de salaires impayés de son personnel. Dans ces conditions, qui doit s'occuper du ramassage de ces tas d'or-

dures?", s'est-il interrogé. En attendant la réponse à cette préoccupation, les habitants et visiteurs du marché de Nguema, d'Adzougou (au lieu-dit Koweït), des carrefours de la Foire et de Tougou-Tougou, du Manguier et de Score (centre-ville) prennent leur mal en patience, en supportant encore pendant quelques jours voire des semaines, les odeurs nauséabondes que dégagent ces poubelles.

Beaucoup de ces riverains craignent d'ailleurs que ces décharges n'envahissent les artères des lieux précités, si rien n'est fait le plus tôt possible. Avec le retour des pluies qui s'abattent sur le chef-lieu du Septentrion, de nombreux Oyémois craignent même que ces déchets génèrent des maladies dans la ville.

...Bitam/2e promotion du Projet d'insertion à la formation professionnelle

Les 14 stagiaires reçoivent leur attestation



Le préfet vient de remettre son parchemin au major de la promotion...

SSB

Bitam/Gabon

EN sa qualité de parrain, le préfet du département du Ntem, Boniface Foungues, a présidé, le 30 juillet dernier, à Bitam, la cérémonie de remise des attestations aux 14

étudiants de la deuxième promotion du projet d'insertion à la formation professionnelle, initié par le chef de service départemental des Affaires sociales du Ntem, par ailleurs coordonnateur dudit projet, Théophile Ndong Meyer.

Étaient présents, le directeur provincial de l'Action



... en présence des parents et connaissances des récipiendaires.

sociale du Woleu-Ntem, Paul André Ndong Allogho, les sous-préfets des districts de Bikondom et Meyo-Kyé, les chefs de service, ainsi que les parents et amis des étudiants. Désormais nantis de leurs parchemins, ces jeunes gens, tous de nationalité gabonaise, sont appelés à servir

dans leurs filières respectives de formation, comme l'a indiqué le coordonnateur M. Théophile Ndong Meyer. Le directeur provincial de l'Action sociale, Paul André Ndong Allogho, estime, lui, qu'après leur formation, les impétrants devraient désormais voler de leurs propres



Les stagiaires de la 2e promotion.

ails dans la recherche d'un emploi.

Il faut rappeler que le projet d'insertion à la formation professionnelle a vu le jour il y a deux ans, sous l'impulsion de Théophile Ndong Meyer. Il est ouvert aux jeunes en situation de décrochage scolaire dans les filières telles

que la bureautique, le secrétariat, la santé, l'éducation préscolaire et bien d'autres encore.

À ce jour, le projet a formé une trentaine de stagiaires dont une bonne partie de la première cuvée a déjà réussi à s'intégrer dans le monde professionnel.

Droit de réponse... à "Major Transport"

Nous avons reçu du directeur général de la société "Major Transport", Éric Meviane, ce droit de réponse que nous publions dans son intégralité.

"SUITE à l'article paru à la page 16 du journal du lundi 29 juillet 2019, qui titrait :... et paiement des taxes sur le transport des passagers et des marchandises Les agences "Major Transport" et "Transporteur voyage" rappelées à l'ordre", la société Major Transport vient par la présente exercer son droit de réponse, et apporter les éclairages suivants.

Ce qui a commencé comme un malentendu entre les conseils communaux des villes de Bitam, Oyem et la société Major Transport, est en train de devenir une campagne de dénigrement et de désinformation qui ne peut nous laisser sans réponses.

Pour ce qui concerne Oyem, après nombre de réunions avec les responsables de la mairie d'Oyem en vue de définir les modalités de recouvrement de la taxe sur le transport des passagers, le maire de la commune

d'Oyem a tenu une réunion avec nos responsables à Oyem début juillet, au cours de laquelle il proposait à Major Transport d'augmenter son tarif au départ d'Oyem, et ainsi y soustraire la taxe de transport fixé à 300 francs par passager. Nous n'y avons pas accédé, car les prix du trajet, homologués par la DGCC, doivent rester fixes durant tout l'exercice, au risque de subir une sanction financière par cette administration. Nous avons d'ailleurs adressé une correspondance à cet effet à cette administration, qui en a accusé réception le 21 juin 2019. Elle est malheureusement restée lettre morte à ce jour.

Le 15 juillet, nous avons reçu, à notre agence d'Oyem, la note n° 206/PWN/CO/CM signée du maire d'Oyem en laquelle nous pouvions lire, entre autres : "Je soussigné Monsieur Christian Abessolo Menguey, maire de la commune d'Oyem, affecte les agents ci-dessous d'exercer auprès des compagnies Major et Transporteur Voyage pour le prélèvement de la taxe sur le transport des passagers, conformément à l'article 15 du CGI et selon

la nomenclature des impôts locaux (loi des finances rectificative pour 2009)".

Major Transport a fait bon accueil à ces agents et leur a offert un cadre pour qu'ils puissent effectuer leur mission.

Devant le refus des passagers de s'acquitter de cette taxe auprès des agents municipaux, ces derniers sont allés rendre compte à leur hiérarchie qui a alors décidé de venir fermer l'agence Major, au motif que ce serait Major Transport qui se doit désormais de s'acquitter de ladite taxe.

Si la loi de finances rectificative pour 2009 et le code général des impôts instituent effectivement une taxe sur le transport des passagers comme l'une des ressources des collectivités locales, il y est aussi précisé que cette taxe est due par chaque passager à la collectivité locale, et non par le transporteur.

Lorsque nous avons communiqué nos tarifs à la DGCC courant décembre 2018, la taxe n'était pas mise en recouvrement. Elle ne pouvait donc pas y être incorporée. Que doit donc la société Major Transport au Conseil

municipal d'Oyem, en rapport avec cette taxe pour qu'elle soit "rappelée à l'ordre"?

Ce qui paraît comme un abus de pouvoir du maire d'Oyem ressemble clairement à une manœuvre de dénigrement visant à faire de Major Transport une société hors-la-loi, irrespectueuse des autorités et des lois en vigueur.

Dans le contexte économique et social de l'heure, Major Transport a-t-elle la latitude de modifier ses prix pour faire plaisir aux uns, au mépris des lois et règlements? Notre activité a été fortement impactée par le prix du carburant, n'était-ce pas une raison suffisante pour réajuster nos tarifs? Pourquoi ne l'avons-nous pas fait? Major Transport se retrouve une fois de plus dans une situation où l'administration centrale souffle le chaud avec l'augmentation des prix du carburant, l'interdiction d'augmenter les prix du trajet et l'interdiction de travailler la nuit, tandis que l'administration locale souffle le froid, car elle voudrait mettre du beurre dans ses épinards. Le transporteur n'a que le droit de subir. Et en silence..."